Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260123-DEL20260121_01-DE

Réf. : DEL20250121-01

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

**PRESENTS** (14) M. LAUNAY Guénaël, Mme ROUAUD Louise, M. RUAUD Fabrice, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme CESARI Frédérique, M. ROGER Grégory (*A quitté la séance à 21h00 après le vote des délibérations*), Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. CHOTARD Alain, M. JOSSET Sylvain, M. CHOTARD Clément.
**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** (2) :
Mme MOHAER Céline, ayant donné pouvoir à Mme ROUAUD Louise.
M. GUILLOTEL Alain, ayant donné pouvoir à M. CHOTARD Alain.
**ABSENTS** (3) :
Mme GICQUEL Lauréline, M. RIALET Kevin, Mme RUAUD Annick.

## Délibération DEL20260121-01 – MODIFICATION POUR L'APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU MORBIHAN (MORBIHAN ENERGIES)

***Vu*** :
Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5. II, L.5211-20, L.5212-16 et L.5711-1 ; L'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
L'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
La délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025 approuvant la modification des statuts de Morbihan Energies ;

Monsieur le Maire expose :
Par délibération n°2025-49 en date du 23 septembre 2025, le comité syndical de Morbihan Énergies a approuvé la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan.

Cette modification des statuts vise à :
Clarifier les compétences optionnelles et les activités accessoires du syndicat (en particulier la nécessité de mentionner explicitement en compétence statutaire à caractère optionnel « la production d'énergie renouvelable »).
Actualiser les statuts pour intégrer les récentes évolutions législatives (notamment la notion de « Personne Morale Organisatrice » (PMO) dans les opérations d'autoconsommation collective d'électricité, le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques).
Préciser les conditions dans lesquelles chaque membre transfère au syndicat tout ou partie des compétences qu'il exerce.
Mettre à jour l'annexe n°1 « Liste des membres », intégrant l'adhésion de nouveaux membres (Belle-Ile-en-Mer Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Centre Morbihan Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Ploërmel Communauté). Les 13 intercommunalités à fiscalité propre du Morbihan sont désormais membres de Morbihan Energies.
Mettre à jour l'annexe n°2 « Liste des collèges électoraux pour les communes membres de moins de 20 000 habitants », tenant compte de la création des communes nouvelles et des évolutions démographiques.

Pour que ces modifications soient effectives et fassent l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260123-DEL20260121_01-DE

l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le conseil municipal se prononce sur les modifications statutaires proposées par Morbihan Énergies.

Il est demandé au conseil municipal de :

***D'approuver*** la modification des statuts de Morbihan Energies, ainsi que leurs annexes n°1 et 2, conformément à la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025.
***D'autoriser*** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
***De notifier*** cette délibération au Président de Morbihan Energies.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (Résultat du vote : 15 votes pour, 1 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

***Approuve*** la modification des statuts de Morbihan Energies, ainsi que leurs annexes n°1 et 2, conformément à la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025.
***Autorise*** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
***Notifie*** cette délibération au Président de Morbihan Energies.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Guénaël LAUNAY

MAIRIE de AUGAN
R.F.
56 (Morbihan)

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 23/01/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 23/01/2026